

L'autorisation en vertu de laquelle il fonctionne figure dans une décision du Cabinet en date de 1973.

La PUC coordonne la planification de l'action fédérale à l'égard des sinistres possibles au Canada, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine, depuis l'inondation jusqu'à la guerre nucléaire, et encourage la planification des mesures d'urgence à l'échelle du pays. Les activités de la PUC se fondent sur le principe selon lequel la mise en place de moyens nationaux suffisants pour régler les situations d'urgence en temps de paix permettra au pays d'acquies rapidement la capacité voulue pour faire face aux exigences d'une guerre éventuelle.

La planification des mesures d'urgence en temps de paix ou de guerre fait partie des responsabilités et des prévisions budgétaires normales des ministères, organismes et sociétés de la Couronne relevant du fédéral. Tous les ministères et départements fédéraux se sont dotés d'agents de la planification d'urgence. Les planificateurs de la PUC font l'analyse des plans ministériels afin d'en assurer la coordination et d'éviter tout manque ou chevauchement dans l'approche fédérale globale.

Les cadres supérieurs de la PUC ont leurs bureaux à Ottawa. Dans chaque capitale provinciale un directeur régional et son adjoint se tiennent en contact étroit avec les planificateurs des mesures d'urgence des diverses directions fédérales de leur région, ainsi qu'avec les organisations provinciales intéressées, afin de former à travers le Canada un réseau de personnes capables d'affronter les situations critiques.

La PUC fournit aux provinces des fonds pour la réalisation de certains projets approuvés de planification d'urgence; chaque année elle offre et finance plus de 40 cours dans ce domaine au Centre fédéral d'études d'Arnprior (Ont.), à l'intention des représentants des secteurs public et privé, y compris les maires et autres officiels élus; elle parraine des travaux de recherche sur divers aspects des situations d'urgence et publie des textes sur des sujets aussi variés que la façon de survivre dans une voiture immobilisée par une violente tempête de neige et les mesures à prendre en cas d'attaque nucléaire; en outre elle met à la disposition du public des films ainsi que des présentations audio-visuelles.

Le directeur général de la PUC représente le Canada auprès du Comité supérieur de planification des mesures d'urgence civiles de l'OTAN, et en 1979 il était président du Comité de la protection civile de l'OTAN. La PUC participe aux exercices réguliers de l'OTAN. Le directeur général est également le co-président canadien d'un Comité canado-américain de planification des mesures d'urgence civiles.

En 1979, la PUC a coordonné les plans conçus par le gouvernement fédéral afin d'assurer une intervention rapide dans le cas où les débris du laboratoire orbital américain *Skylab* auraient franchi l'atmosphère et atterri en sol canadien. Pendant les six mois précédant la rentrée prévue, la PUC a tenu des réunions avec un certain nombre de ministères, d'organismes et des sociétés de la Couronne fédérale et a formé des groupes fédéraux-provinciaux d'intervention dans chaque capitale provinciale.

La Gendarmerie royale du Canada a renforcé la capacité de ses divisions pour être en mesure de faire face à toute situation d'urgence qui serait résultée de la désintégration du *Skylab*. Le ministère de la Défense nationale recevait du NORAD les données sur la trajectoire de la rentrée éventuelle de l'engin et la PUC les transmettait aux ministères. Les Forces canadiennes se tenaient en alerte. Des équipages et des hélicoptères de recherche et de sauvetage étaient prêts à fournir le service de soutien nécessaire. Les agents des douanes et de l'immigration avaient l'ordre de faciliter l'entrée au Canada d'une équipe et du matériel de la NASA en cas de besoin. Le ministère des Affaires extérieures s'était préparé pour traiter les demandes et réclamations dans l'éventualité où le *Skylab* aurait causé des dommages à la personne ou à la propriété en territoire canadien. Le ministère des Transports s'occupait de prévenir les contrôleurs de l'aviation et les pilotes de ligne canadiens sur le moment probable de la rentrée, tandis que la Garde côtière canadienne fournissait la même information à ses bureaux régionaux. Des hôpitaux mobiles et les fournitures médicales d'urgence du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social étaient disponibles à travers le pays. On avait mis sur pied un système national de communications capable de mobiliser les